

APPEL À PROJETS CONTRAT DE VILLE DE *Bandraboua*

2024

Cet appel à projets concerne les sollicitations de subventions pour l'année 2024, au titre de la programmation du Contrat de Ville de BANDRABOUA.

Toute demande de subventions entrant dans ce cadre se fera sous format dématérialisé ou papier et devra être déposée

Au plus tard :

Le vendredi 16 Février 2024 à 12h00 (heure de MAYOTTE)

PRÉAMBULE

La politique de la ville de Bandraboua

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale en faveur des quartiers les plus en difficulté, et de leurs habitants.

Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales, et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Elle est mise en œuvre au moyen des contrats de ville élaborés conjointement entre l'État, les collectivités territoriales disposant d'un ou plusieurs quartiers prioritaires. La politique de la ville requiert donc l'appui de tous les acteurs concernés pour agir sur tous les leviers à la fois : développement social et culturel, revitalisation économique, emploi, rénovation urbaine et amélioration du cadre de vie, sécurité et prévention de la délinquance, citoyenneté...etc.

La politique de la ville mobilise des crédits spécifiques au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires. Pour répondre au cumul de difficultés qui touchent ces territoires, la politique de la ville recouvre une grande diversité d'interventions, qui complètent les autres politiques publiques de droit commun (éducation, logement, action sociale ...).

Le contrat de ville de Bandraboua a été conclu sur la période 2015-2020 et a été prorogé sous la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques. Il fixe les grands enjeux des quartiers prioritaires de la commune (Bouyouni, Dzoumogné et Bandraboua) et constitue la feuille de route pour l'ensemble des acteurs sur la période 2020-2023.

Les actions éligibles :

Les actions éligibles aux crédits de la politique de la ville doivent répondre aux orientations d'un des 3 piliers du contrat de ville et ou/ des axes transversaux définis ci-dessous.



COHÉSION SOCIALE

- Éducation pour tous/Réussite éducative : lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, mise en place d'actions en faveur de la maîtrise de la langue et des savoirs de base, développement et généralisation des outils numériques et de leur utilisation
- Renforcement du tissu associatif
- Renforcement de l'engagement des jeunes
- Culture et valorisation du patrimoine
- Sport-Santé-Bien Être/Accès au sport pour tous et à ses métiers
- Prévention Santé
- Justice, Prévention de la délinquance : CLSPD
- Agir contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale
- Créer du lien social intergénérationnel
- Favoriser l'expression de la parole et la prise d'initiative des habitants issus des quartiers prioritaires



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

- Revitaliser / accompagner / pérenniser le tissu entrepreneurial existant / local
- Favoriser l'insertion des jeunes sortis du système scolaire et/ou sans diplôme, sans solution en termes de formation ou d'emploi
- Actions menées en faveur des jeunes diplômés des quartiers prioritaires dans la recherche de leur premier emploi
- Accès direct à l'emploi et l'insertion professionnelle pour les publics les plus éloignés du marché du travail



CADRE DE VIE

- Soutenir les initiatives citoyennes et les actions en faveur de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie (renouvellement urbain, embellissement des quartiers, ...)
- Favoriser la tranquillité publique en prévenant et luttant contre l'insécurité (mobilisation des familles, aides et soutiens à la parentalité, mise en place d'actions de sensibilisations et de médiations, implication forte des habitants dans la production de tranquillité...)

Axes transversaux

- Œuvrer pour l'égalité entre les femmes et les hommes et leur offrir un accès équitable à toutes les actions proposées
- Lutter contre toutes formes de discriminations
- Jeunesse : favoriser la mobilité et l'insertion vers l'emploi, accompagner les jeunes « ni en emploi, ni en études, ni en formation », appelés les « NEET »

Public visé

L'action proposée doit avoir comme bénéficiaires les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Bandraboua : **Bouyouni, Dzoumogné et Bandraboua**

Une attention particulière sera portée aux actions réunissant l'ensemble des habitants des 3 quartiers prioritaires.

A qui est destiné cet appel à projets ?

Cet appel à projets s'adresse aux :

- Aux associations loi 1901 (déclarées en préfecture)
- Aux établissements publics
- Organismes à but non-lucratif
- Le Comité Jeunes de Bandraboua

Thématiques prioritaires 2024

Les actions doivent tenir compte des orientations et des axes transversaux du contrat de ville de Bandraboua (cf. ci-dessus), une attention particulière sera portée aux actions :

- Structurantes, construites en complémentarité voire mutualisées avec les autres projets menés sur le territoire par les différents acteurs sur une même thématique ou sur des champs complémentaires (faire apparaître les partenariats dans la demande) ;
- Liées à la jeunesse et la parentalité
- Favorisant la réussite éducative et scolaire des enfants en âge d'aller à l'école ;
- Contribuant à la mobilisation des habitants, la participation citoyenne et la dynamisation du comité jeunes ;
- De prévention santé et accès au sport ;
- Visant à renforcer la prévention de la délinquance
- Favorisant l'activité et l'insertion des jeunes de 15 à 25 ans en situation de fragilité ;
- De sensibilisation à l'environnement
- Visant à améliorer le cadre de vie



Critères d'éligibilité

- Les subventions de la politique de la ville ont vocation à financer des projets/actions, et ne peuvent pas servir à financer des dépenses de fonctionnement et/ou d'investissement d'un projet et/ou d'une structure.
- Les demandes de subventions ANCT ne doivent pas être inférieures à 1 000 €. Les porteurs sont ainsi incités à développer des actions structurantes, et le cas échéant à mutualiser leurs projets avec d'autres acteurs qui travaillent sur la même thématique.
- Une attention particulière sera portée aux projets qui mobiliseront diverses sources de financements (co-financement).

Procédure des dépôts des demandes de subventions

Les demandes de subventions sont à effectuer via le formulaire CERFA°12156*06 (téléchargeable sur internet) et doivent être envoyées impérativement à l'adresse courriel suivante :

politiquedelaville@mairie-bandraboua.fr

Ou à l'adresse postale suivante :

238 Rue de l'Hôtel de Ville, 97650 BANDRABOUA
Ouvert du Lundi au Jeudi de 7h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, le Vendredi de 7h00 à 11h30

Évaluation bilan

Les porteurs de projets ayant bénéficié une subvention politique de la ville de Bandraboua en 2023 doivent accompagner leurs demandes de subventions d'un bilan intermédiaire ou d'un bilan final (si l'action est terminée).

(Attention ! Délai de saisie du bilan 2023 sur DAUPHIN : le 31 Mars 2024) <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/>

Une aide à l'utilisation de la plateforme DAUPHIN est disponible grâce au lien suivant : https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-05/le_nouveau_guide_de_saisie_janvier_2020.pdf

Date limite

La date limite de dépôt des demandes de subventions est fixée au **vendredi 16 Février 2024 à 12h00**. Passé ce délai aucun dossier ne sera instruit.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL D'INSTRUCTION DES DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS



08/01/2024

Publication de l'appel à projets 2024 du contrat de ville de Bandraboua

16/02/2024

Date limite de dépôt des projets / dossiers

08/03/2024

Comité technique programmation 2024 contrat de ville Bandraboua

15/03/2024

Comité de pilotage programmation 2024 contrat de ville de Bandraboua

31/03/2024

Délai de saisie des bilans 2023 sur la plateforme Dauphin

À partir d'Avril

Mise en œuvre, suivi et évaluation continue des projets et actions financés

Avril/Août 2024

Mise en paiement des subventions attribuées



CONTACT POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

Afin de vous accompagner dans vos démarches, l'équipe politique de la ville de **Bandraboua** se tient à votre disposition tous les jours de **9h à 11h** et de **13h à 16h** du **lundi au jeudi**, et de **9h30 à 11h30** le **vendredi**.

Pour toutes demandes d'informations ou de prise de rendez-vous concernant cet Appel à projets, merci de contacter notre Chargé de mission Politique de la Ville :

Monsieur Zamey ANTOY



: antoy.zamey@mairie-bandraboua.fr / politiquedelaville@mairie-bandraboua.fr



: 06.39.67.64.24

N'hésitez pas à vous rapprocher de la **salle numérique du CCAS de Bandraboua** (**localisée au Foyer des jeunes**) pour effectuer vos démarches en ligne.

Nos services sont à vos côtés pour vous accompagner



CONTRAT DE VILLE
BANDRABOUA



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



agence nationale
de la cohésion
des territoires



PRÉFET
DE MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité